

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2025



Présents : Lorraine ROUX, Roger BUTIN, Alain ROSSIGNOL, Roland PETIBOUT, Annick TREILLE, Sylvie BUTIN, Jennifer REBOURG, Anne-Marie GRISSOLANGE

Excusés : Kévin PROST, Patrice PLACE

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Projet scierie
- Voirie 2026
- Gestion du parc locatif
- Attribution des subventions
- Urbanisme
- Convention Engie
- Parc Naturel Régional Livradois Forez
- Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : Annick TREILLE est élue à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 10 octobre 2025 a été envoyé aux élus. Il est approuvé à l'unanimité.

PROJET DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SCIERIE

Le Maire informe le conseil qu'elle n'a pas pu déposer de dossier de demande de subvention au titre du LEADER (Fonds Européens) comme discuté lors de la réunion précédente, puisqu'il a bien été confirmé que nous ne faisons pas partie géographiquement de l'appel à projets.

Patrice PLACE a fait part de son étonnement quant au démarrage du chantier annoncé en septembre 2026, suite à la transmission du compte-rendu du mois dernier. Aussi le Maire explique à nouveau qu'on ne peut pas engager des travaux de cette ampleur sans avoir les accords effectifs des subventions permettant son financement ; notamment la DETR (principal cofinancement) qui a été repoussée sur l'enveloppe 2026 par décision du Sous-Préfet.

La consultation des entreprises s'est terminée le 7 novembre. Il y a eu de nombreux retraits de dossiers et 51 offres déposées. Plusieurs entreprises locales ont répondu.

Tous les lots sont fructueux. Les offres sont en cours d'analyse par l'architecte. Il semblerait d'ores et déjà que les offres soient globalement plus favorables que l'estimation faite par l'économiste.

Roger BUTIN demande si les prix des entreprises tiennent compte du planning porté à septembre 2026. Il est prévu que les entreprises peuvent appliquer une revalorisation de leurs tarifs si le chantier a un retard de plus de 6 mois par rapport au planning annoncé dans le marché. Des précisions seront demandées à l'architecte sur ce sujet.

Le Maire présente le plan de financement actualisé.

Il faut avancer parallèlement sur le sujet d'une nouvelle zone de stockage pour le matériel actuellement abrité sous la scierie. L'extension du local communal est privilégiée, néanmoins le Maire sollicite les élus pour explorer toutes les pistes. Jennifer REBOURG évoque un stockage après la fontaine mais la place y est limitée.

VOIRIE 2026

Un rendez-vous a eu lieu avec le bureau d'études REALITES le 14 octobre (Roger BUTIN, Roland PETIBOUT, Lorraine ROUX).

Les devis n'ont pas été réceptionnés, ils seront présentés lors du conseil de décembre.

Quelques évolutions dans les demandes par rapport au dernier conseil : ajout du Pialon et suppression de la route du plan d'eau.

GESTION DU PARC LOCATIF

Le Maire rappelle les priorités fixées par le conseil municipal avec le rez-de-chaussée de la maison Georges actuellement vacant.

Comme validé, un devis a été demandé à PAMTOES pour l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la maison Georges avec la création de deux logements.

Cette prestation chiffrée à 2 827 € HT permettrait d'obtenir un Avant-Projet Sommaire (APS) des travaux et de pouvoir déposer les dossiers de demandes de subventions sur les enveloppes 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le devis de PAMTOES pour cette prestation.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Le Maire dresse la liste des demandes de subvention reçues ainsi que l'historique des subventions attribuées.

Comme pour les années précédentes, le conseil concentre son soutien sur les associations directement liées au village, par leurs actions.

Les dossiers suivants sont étudiés :

Sou des écoles du RPI

Le Maire présente le dossier déposé. L'association sollicite une subvention de 300 €.

Pour rappel le Sou des Écoles qui organise le cycle piscine, est bénéficiaire d'une subvention indépendante pour cela.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 300 € au Sou des Écoles du RPI Champoly Chausseterre Les Salles sur l'exercice 2025.

Comité des fêtes

Le Maire présente le dossier déposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE l'attribution d'une subvention de 2 200 € au profit du Comité des Fêtes de Chausseterre sur l'exercice 2025.

ADMR de St Just en Chevalet

L'association ne sollicite pas de montant précis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE le renouvellement d'une subvention de 150 € à l'ADMR de St Just en Chevalet sur l'exercice 2025.

Secours Catholique pour le service « Relais transport »

L'association ne sollicite pas de montant précis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, VOTE le renouvellement d'une subvention de 150 € au Secours Catholique pour le service « Relais transport » sur l'exercice 2025.

URBANISME

Le Maire présente le dossier de demande de permis de construire du GAEC DU CHANCELIER pour un bâtiment agricole.

Roger BUTIN et Anne-Marie GRISSOLANGE expriment leurs réserves sur ce dossier. Jennifer REBOURG questionne sur l'accès par la voie départementale qui pourrait être dangereux.

Le conseil municipal demande à être vigilant vis à vis du besoin de raccordement à l'eau potable.

Le Maire rappelle qu'en l'absence de document d'urbanisme, c'est la DDT qui instruit les dossiers et que l'avis qui doit être formulé ne sera exploré que sur les critères de conformité aux règles d'urbanisme.

CONVENTION ENGIE

Le Maire présente la nouvelle version de la convention proposée par Engie, suite aux demandes d'ajustements et de modifications demandées par le Maire :

- indemnité de départ 1000 € à la signature (contre 0 précédemment)
- 2000 € / MW/ an (contre 1000€), à ce stade le projet comprend 4 éoliennes pour 14 MW
- le droit de préférence reste fixé à 3km

Le Maire invite le conseil municipal à se positionner sur la signature de cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE cette convention et CHARGE le Maire de sa signature.

PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS FOREZ

Le conseil municipal dispose de 4 mois pour donner un avis sur la modification de la charte du Parc avec notamment l'intégration des communes de Les Salles, Saint-Priest-la-Prugne, Lavoine, La Guillermie et Chausseterre.

Les élus sont invités à consulter le dossier en ligne avant une décision lors d'un prochain conseil municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS

Le Maire ouvre un échange sur le bilan du mandat qui touche à sa fin.

Les projections possibles sur le mandat suivant sont également évoquées : le projet scierie qui devrait voir son aboutissement, la capacité de portage de nouveaux investissements a été confirmée par l'étude financière de la DDFIP (rénovation du locatif, plan d'eau, etc.), mais aussi un point de vigilance sur les effectifs de l'école, etc.

ECOLE

Une réunion de bilan sur le fonctionnement de la cantine a eu lieu le 3 novembre (Françoise MATHOT, Mme PALEY – déléguée des parents, Sylvie BUTIN, Lorraine ROUX). Les retours sont satisfaisants.

La commune de Champoly a également mis en application le livret périscolaire sur le modèle de celui de Chausseterre.

Le 1er conseil d'école a eu lieu le 4 novembre. Sylvie BUTIN a représenté la commune :

- Une nouvelle DDEN a été nommée
- 51 élèves sont inscrits au RPI cette année
- les portes ouvertes du RPI sont programmées le 31 janvier 2026
- concernant le cycle piscine, 7 séances ont eu lieu sur les 9 prévues
- un voyage scolaire est organisé pour les CM1 et CM2 avec l'école de Crémeaux du 30 mars au 3 avril 2026

VOIRIE

* Le fauchage a pris du retard, notamment compte tenu de la charge de travail pour le SIVOM (relevé des compteurs d'eau plus tôt cette année, renfort sur des fuites d'eau à St Priest la Prugne et La Tuilière. Une réparation de la fuite d'eau identifiée à La Péa est également programmée).

Pour rappel, le tracteur de la CUMA est un peu trop gros, les communes de St Romain d'Urfé et La Tuilière ne prêtent pas leur tracteur. Sollicitée, la commune de St Priest la Prugne propose de mettre son tracteur et son agent à notre disposition.

Raphael BUTIN a proposé de faire le fauchage cette année pour dépanner.

Roland PETIBOUT a également proposé un tracteur si besoin.

Patrice PLACE avait proposé un tracteur de location (le même que la CUMA mais plus petit), mais il n'était pas disponible aux dates souhaitées.

Patrice PLACE a lui-aussi proposé un tracteur.

Après échanges, il est convenu de réaliser la passe d'automne conjointement avec St Priest, en restant sur le tracteur de la CUMA.

* Tarif de déneigement

Actuellement à 43 € / heure Alain ROSSIGNOL a fait une demande pour passer à 46 € / heure.

Alain ROSSIGNOL ne prend pas part aux échanges, ni au vote.

Considérant le nombre conséquent d'années sans augmentation de ce tarif et l'inflation forte de ces dernières années, il est décidé de le fixer à 50 €/heure.

* Stationnement à l'école

Un habitant signale que le stationnement vers l'école rend la circulation dangereuse. Le Maire rappelle que ce sujet a été abordé à plusieurs reprises. Jennifer REBOURG ajoute qu'il avait été mis en attente au regard du projet scierie (il y aura des places matérialisées mais lors des travaux il n'y aura plus de solution de stationnement).

Après échanges, il est convenu de mettre en place dès maintenant une interdiction de stationner le long du mur. Elle sera matérialisée par affichage. L'information sera transmise aux locataires et aux personnels de l'école.

Ce sujet ouvre une discussion sur des problèmes de sécurité sur le ramassage scolaire à l'école et au Taillis. Ce sujet sera évoqué avec les services de la Région.

* Panneaux à Chancelier : Une habitante demande à nouveau la pose de panneaux de limitation de vitesse. L'efficacité de ce dispositif pose question, de même que l'équité sur les différents hameaux. La mise en place d'une section en sens unique peut être une solution pour contourner les optimisations de parcours proposés par les solutions de guidage GPS. La difficulté sur ce sujet abordé à plusieurs reprises est de pouvoir trouver un équilibre : les dispositifs qui seraient dissuasifs seraient également pénalisants pour les riverains et financer des dispositifs sans effet qui risquent d'être réclamés par ailleurs pose question également.

* Signalisation

- Stop dans le Bourg : un arrêté a été pris et un panneau sera positionné à gauche (sur le rond-point).

* Des végétaux empiètent sur la voirie à deux endroits de la commune, des démarches seront engagées auprès des propriétaires concernés.

BATIMENTS

Le Maire rappelle les travaux en régie programmés cet hiver :

- le garage de l'école : à nettoyer et aménager en vue du stockage de matériel (décorations de Noël).
- l'église : reprise sur le mur en haut à gauche, derrière l'autel

PERSONNEL

* L'agent technique ne travaille pas les vendredis matin jusqu'aux fêtes (récupération des heures supplémentaires effectuées pour les fuites cet été principalement)

* Cadeaux de fin d'année pour les employés : l'achat de cartes cadeaux est reconduit cette année.

CCAS

* Banquet, le 7 décembre

* Fête des illuminations avec vin chaud gourmand offert par la commune le 8 décembre à partir de 18h30 devant l'église, le 8 décembre

Sylvie BUTIN propose de faire venir le père Noël pour les enfants.

La bascule sera mise en lumière pour les fêtes. Il est proposé qu'elle puisse être mise en valeur toute l'année. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Roger BUTIN dit que les WC publics devraient être équipés d'un détecteur pour éclairage. Le Maire précise que cette prestation a déjà été validée. Il faut se caler avec l'entreprise EMGT pour la réalisation (tout comme pour l'installation du défibrillateur à la salle des fêtes).

URBANISME

Le permis de construire déposé par la commune pour le projet scierie a été validé.

Une déclaration de travaux a été déposée par ENEDIS pour des travaux de raccordement solaire. La commune n'a pas été consultée pour l'emplacement de ces travaux.

SIVOM

* Le tirage d'eau anormalement élevé sur le réservoir des Pins est redescendu. Il est probable que ce soit lié à une fuite chez un usager. Les investigations sont suspendues.

* Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, il faut désigner les représentants pour siéger à la Bombarde (1 titulaire et 1 suppléant) pour la fin du mandat. Lorraine ROUX est désignée déléguée titulaire et Roger BUTIN, délégué suppléant.

* Le Maire précise que le précédent appel d'offres de la Bombarde ayant été infructueux, l'intégration du nouveau périmètre ne sera effective qu'à l'issue de la validation du nouvel appel d'offres, soit au printemps 2026.

* Lorsque les éléments financiers du transfert seront définis, une communication sera faite aux habitants.

Dans ce cas de figure, l'écart des tarifs pour les usagers se lisse sur plusieurs années. Ce délai n'est pas encore défini à ce jour.

Actuellement, les calculs sont toujours en cours pour la dissociation eau / assainissement collectif, pour la contribution sur l'assainissement pour combler le déficit. L'entretien des stations d'épuration sera toujours assuré par les agents municipaux, un forfait d'heures sera défini et compensé forfaitairement à 50€ / heure (comprenant les salaires, la partie administrative et les engins nécessaires).

Il faut noter cependant l'application nouvelle d'une TVA à 5.5% sur l'eau, et de 10% sur l'assainissement (si elle est retenue). Fonctionnant en régie, le SIVOM n'appliquait pas la TVA. Dans le cadre d'une prestation de service, la Bombarde a à l'inverse intérêt à facturer de la TVA, ce qui lui permet de la récupérer par ailleurs.

CCPU

* Un nouveau dispositif est en place à la Maison de Santé pour accueillir des médecins bénévoles. Ce dispositif est financé à hauteur de 15 000 € par l'ARS. Nous sommes le premier territoire à en bénéficier, ce qui permet de mettre en place des permanences de médecins chaque semaine. Les jours et horaires de consultation peuvent néanmoins varier.

* La pétition du collectif opposé à la TEOM a été restituée. Parallèlement un recours au Tribunal Administratif a été engagé contre la CCPU.

* Il est prévu une prolongation du contrat de maîtrise d'œuvres voirie avec le bureau Réalités pour un an, au même tarif que 2025.

DIVERS

Barnum Région : le Maire confirme l'attribution d'un petit barnum par la Région. Il est fourni gracieusement pour être mis à disposition des associations.

Invitation Ste Barbe : nous sommes conviés à participer à la Ste Barbe de St Just les 5 et 6 décembre. Le Maire représentera la commune à la cérémonie du 5 à la caserne.

Marche Roanne – Thiers : le GMR sollicite une autorisation de passage pour la marche Roanne-Thiers. Nous sommes également invités le dimanche 7 décembre au gâteau d'anniversaire à Thiers.

Projet Renaissance d'Urfé : l'association sollicite la commune pour l'organisation d'un concert au plan d'eau l'été prochain avec fermeture des accès pour privatiser le site. Ils sont ouverts à ce que des associations du village participent à l'animation de cet évènement. Cette proposition est validée à l'unanimité.

AGENDA

17/11 : réunion des délégués aux écoles / CCPU

19/11 : comité syndical du SIVOM (à confirmer)

20/11 : conseil communautaire

24/11 : atelier projet de territoire CCPU / articulation avec le SCOT

4/12 : bureau CCPU

7/12 : banquet du CCAS

8/12 : comité syndical du SIEL

8/12 : vin chaud à l'Auberge (repas tartiflette)

11/12 : conseil communautaire

12/12 : comité de pilotage Natura 2000 Boën Ban Font d'Aix

12/12 : conseil municipal

19/11 : AG des bibliothèques d'Urfé

2/12 : atelier jeux / Bibliothèque

6/12 : atelier mémoire / Bibliothèque

Fin de séance : 1h15